

NIGRA UNDA

L'Écho des Remparts

Néronde.com



1er trimestre 2023

Sommaire :

- Le Mot du Maire
- Téléthon
- Histoire de Néronde
- Les 3 derniers mois
- Les 3 prochains
- Journée mondiale du bonheur
- Comptes rendus CM
- Comptes rendus CME
- Économies d'énergie
- Quiz
- Les réalisations
- Le village en images
- Les réponses du quiz

Téléthon, quel beau succès à Néronde !



Le samedi 10 décembre, toutes les associations de Néronde à l'œuvre pour organiser une journée festive.

Le mot du maire

Animations festives et successives à la salle Henri IV :

- 26 novembre, le CCAS a offert un repas convivial et animé aux seniors
 - 3 Décembre, anniversaire des « Pas Coton » qui ont fait revivre en images commentées 20 années passées dans la joie et l'amitié à marcher sur nos chemins tout en participant à leur entretien. Merci aux membres de ce club dynamique.
 - 10 Décembre, journée Téléthon. Une belle organisation pour cette journée clôturée par un moment festif.
- Nos remerciements à toutes les associations qui se sont mobilisées permettant un pleine réussite à cette manifestation.
- À la suite de ces joyeuses rencontres collectives, je souhaite qu'au niveau familial et amical les fêtes de fin d'année soient également chaleureuses.
- L'équipe municipale et les membres du CCAS vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023.



Le maire,
Gérard MONCELON

Le téléthon : Une réjouissante coopération des associations

Ce n'était pas gagné, ce 2 novembre, quand les associations se sont réunies, à l'initiative de Pierre Planche, pour décider - ou non - d'une opération Téléthon le 10 décembre...

« Beaucoup de manifestations en cette fin d'année, est-ce que le public viendra ? » « Un mois, n'est-ce pas trop court pour préparer une telle manifestation ? » « Y aura-t-il assez de bénévoles pour participer ? »... Voilà les questions qui couraient sur toutes les lèvres des participants ce soir-là. Et finalement, la décision fut prise quelques jours plus tard, après sondage auprès des adhérents des diverses associations, et une ou deux réunions supplémentaires.

L'ADN et l'Association des boules ont bien voulu prendre en charge le côté financier, Michel Bussery a pris la direction des opérations et a coordonné toutes les démarches nécessaires. Et l'opération était sur les rails !

Le programme, vous l'avez certainement vu sur les affiches annonçant l'événement :

De 11h jusqu'à 18h, ping-pong, nombreux jeux, grande fresque collective à réaliser par les enfants.

Vente de hot-dogs pour le casse-croûte de midi, gâteaux confectionnés par les bénévoles des associations.

À partir de 19h, repas tartiflette sur place ou à emporter.

Le jour J, dès 10h, une douzaine de personnes se sont attaquées à la corvée de patates. Vous avez dit corvée ? L'ambiance était plutôt à la rigolade, et les pommes de terre n'ont pas eu le temps de dire ouf, qu'elles étaient déjà épluchées, coupées et prêtes à cuire !

En cuisine, secondé par Nadia Grisard, Édouard Zgainski a pris

les commandes pour la préparation de la tartiflette à la tête de 40 kg de pommes de terre, 4 litres de crème, 6 kg de lardons, 5kg d'oignons et 20 reblochons !

Et pendant qu'en cuisine se répandaient peu à peu des fumets de plus en plus évocateurs de ce délicieux plat savoyard, les parties de ping-pong se succédaient autour des trois tables pour les adultes et de la petite table des enfants. Les autres jeux, fabriqués et proposés par Pierre Planche, faisaient le plein et la « Roue de la Fortune » désignait

régulièrement les gagnants des nombreux lots offerts par les commerces alentour sous les clameurs des participants. Les enfants ne laissaient pas souffler Odette Combe qui distribuait les planchettes sous une nuée de joueurs impatients.

Enfin, une centaine de convives, dont une quinzaine d'enfants, a pris place à table pour savourer la délicieuse

tartiflette, dans une ambiance très chaleureuse, rythmée par les réactions des supporters de l'équipe de France de foot, qui jouait sa place en demi-finale. Oui, il faut dire que quelques portables avaient pris discrètement place à table, entre les bouteilles et les assiettes !

Le bilan de cette belle journée d'hiver est vraiment positif : les fonds récoltés grâce aux recettes, pour un total de la journée et ont donc qui ont été faits ont atteint un total de 1579,95 €.

De plus, toutes les associations ont pris plaisir à se réunir pour un événement de belle ampleur. Avec, soyons en sûrs, l'envie de reconduire cette expérience ou de trouver d'autres occasions fédératrices à l'avenir.



Histoire de Néronde



La Ferrière

Après les années troubles des longues guerres de religion, Néronde entre lentement dans une période plus tranquille. La population augmente ainsi que la prospérité, pour certains. Le bourg se densifie et, dans les campagnes alentour, des fermes se construisent. Pourtant, on continue de travailler dur, et les taxes et la justice de l'ancien régime pèsent lourd sur la population.

Pour les plus privilégiés, par exemple la famille Chol de Clercy à la Ferrière, la vie mondaine est beaucoup plus facile ! Mais pourquoi cette grande et belle maison était-elle surnommée « l'Enfer » ? Claude Chol de Clercy, noble et grand prévôt des maréchaussées du Forez, du Beaujolais et du Lyonnais, s'était marié à la riche héritière de la Ferrière, Charlotte Dupuy. Très rapidement, il spolia sa fortune, bien plus vite qu'il n'en amassa lui-même. Les fêtes qu'il donnait à la Ferrière déplaisaient aux habitants, qui n'étaient pas invités. D'autant qu'ils provoquaient avec ostentation les chrétiens qui sortaient de l'église. L'entrée de l'ancienne église étant située juste en face de la porte de la Ferrière, on s'y installait pour boire et manger de la viande, même en période de carême !

H.H.

Les 3 derniers mois...

- 30 octobre : fermeture de la pêche
- Jeudi 3 novembre : Après-midi jeux : Invitée par le CME, la ludothèque de Forez-Est a proposé une après-midi de jeux très plaisants auxquels jeunes (et adultes) ont pris plaisir à participer.
- 11 novembre : La cérémonie au monument aux morts place de l'église, dans le souvenir des morts tombés pour la France, a réuni autour de M. le maire, les élus, le conseil municipal des enfants et de nombreux villageois.
- Samedi 19 novembre : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : 3 événements en un seul à la cure . Le marché de Noël - De Fil en Canette : Fidèles au rendez-vous du marché de Noël, nos couturières ont proposé de nombreux articles qui ont connu un grand succès auprès des visiteurs. / Exposition « Mes vêtements : quel impact sur la planète » / Atelier Tawashi (fabrication d'éponges à partir de T-shirts ou chaussettes usagés)
- Samedi 19 novembre : remise des prix du fleurissement organisée par l'association Nature et Patrimoine et accueillie par Néronde cette année à la salle Henri IV. De nombreuses récompenses ont été distribuées, évidemment sous forme de compositions florales !
- Samedi 26 novembre : Banquet des anciens / CCAS : C'est dans une bonne ambiance que s'est déroulé le banquet des anciens offert par le CCAS. Musique, danses, chants ont émaillé l'excellent repas préparé par Laura
- Samedi 2 décembre : Les 20 ans des Pas Coton : 20 années passées à marcher sur nos chemins et les entretenir en images commentées tout au long de la soirée
- Jeudi 8 décembre : Fête des lumières / Sou des Écoles et Comité des fêtes à la cure. Vente de soupe, vin chaud, crêpes...
- Samedi 10 décembre : Téléthon organisé par l'ensemble des associations nérondoises



SERD - de fil en canette



11 novembre



Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Atelier Tawashi



Ludothèque



Remise du chèque AMF Téléthon



Téléthon



Concours de fleurissement



Banquet du CCAS



Les 20 ans des Pas Coton

...Les 3 prochains

- **15 Janvier : Les vœux du maire et de l'équipe municipale**
- **15 janvier : La galette des rois de l'ADN**
- **18 février : Concours de belotte privé salle Henri IV**
Organisé par la Joyeuse boule.
- **24 février : Mr Carnaval : à 18h.**
Organisé par l'Amicale Laïque
- **Vendredi 17 mars : Saint-Patrick / Salle Henri IV**
Organisé par le Comité des fêtes
- **Samedi 1er avril : Ouverture de la pêche**
- **Samedi 1er avril : Soirée Cabaret / Salle Henri IV à partir de 19h**
Organisé par le Sou des Écoles

20 mars : Journée mondiale... du Bonheur !

Pourquoi des journées internationales ?

Chaque journée internationale représente une occasion d'informer le public sur des thèmes liés à des enjeux majeurs comme les droits fondamentaux, le développement durable ou la santé. Ces journées sont aussi l'occasion pour le système des Nations Unies, les pouvoirs publics et la société civile d'organiser des activités de sensibilisation et de mobiliser des ressources.

En cette période morose, incertaine et parfois angoissante sur bien des sujets, pourquoi ne pas se rappeler qu'il existe une **Journée du bonheur** ?

« *Le seul bonheur*

qu'on a vient du

bonheur qu'on

donne »

L'origine de la journée mondiale du bonheur

Cette journée existe bel et bien et elle a été décrétée par l'ONU à **l'unanimité** des pays membres. Organisée lors de la 66^e session de l'Assemblée générale, la réunion a été convoquée à l'initiative du Bhoutan, un pays qui reconnaît la suprématie du bonheur national sur le revenu national depuis le début des années 1970 et a adopté l'indice du « Bonheur national brut (BNB) », un chiffre plus complet et représentatif du niveau de vie réel que le Produit national brut (PNB). Le BNB s'appuie sur quatre piliers : la protection de l'environnement, la conservation et la promotion de la culture, la bonne gouvernance et le développement économique responsable et durable. Aujourd'hui, le BNB irrigue toute la vie du pays, entraînant de profonds bouleversements dans l'agriculture, l'éducation nationale, la gestion des ressources naturelles, la santé, le tourisme, ou le commerce. Chaque état-membre de l'ONU est invité à célébrer cette Journée : initiatives éducatives, activités de sensibilisation...L'assemblée générale de l'ONU associe à cette démarche les différents organismes des Nations Unies, toutes les organisations internationales et régionales ainsi que la société civile.

Journée gadget ?

C'est loin d'être le cas et la déclaration du Secrétaire Général des Nations Unies est explicite:

Le monde a besoin d'un nouveau paradigme économique qui reconnaît la parité entre les trois piliers du développement durable. Les bien-être social, économique et environnemental sont indissociables. Ensemble, ils définissent le bonheur brut mondial.

La journée mondiale du bonheur est bien dans l'air du temps et de la recherche d'un "mieux vivre". Les économistes cherchent aujourd'hui à élaborer de nouveaux outils de mesures pour mieux prendre en compte l'importance du bonheur pour le développement afin d'orienter les politiques nationales.

Se lever de bonheur...

On en arrive ainsi au véritable but de cette journée : la prise de conscience par les gouvernements que la seule croissance économique ne suffit plus à assurer le "bonheur" d'un pays et qu'un développement plus équitable, équilibré et durable permettrait de mieux éliminer la pauvreté et assurer le bien-être de tous les peuples.

Un exemple à suivre ?

Alors nous aussi, en prenant exemple sur le Bhoutan, engageons-nous sur des projets qui contribuent à plus de respect de la Planète et de l'Homme car qui que l'on soit et d'où que l'on vienne, agir rend heureux !



Texte inspiré des Nations Unies

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du lundi 17 octobre 2022 à 20 heures

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, Jennie PONCET, secrétaire de mairie.

Excusés : BUSSERY Michel, NICOLAS Geneviève

Michel BUSSERY donne procuration à Geneviève PLANCHE

Secrétaire de séance : Geneviève PLANCHE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 17 octobre 2022

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Présentation de Jennie PONCET de Rozier en Donzy, nouvelle secrétaire de mairie, qui assure le remplacement de Laurie RAVEL en congé maternité.

Modification des Statuts de la CCFE

En raison de la demande de plusieurs communes d'un diagnostic « assainissement » la CCFE veut faire un appel d'offre mais n'a pas la compétence. Il faut modifier les statuts.

Cette demande est votée à l'unanimité

Groupement de commande « schéma directeur assainissement »

Ce point, ayant fait l'objet d'un vote au dernier conseil, il est simplement demandé de confirmer l'adhésion à ce groupement de commande.

L'adhésion à ce groupement de commande est approuvée à l'unanimité.

L'état impose aux communes de reverser un pourcentage de la taxe d'aménagement qu'elles perçoivent aux Communautés de Communes.

La CCFE propose le taux de reversement minimum de 1%. Le préfet validera ou non ce Taux. Pour la commune de Néronde la taxe d'aménagement est de 3000 € environ elle devra donc reverser 30 €.

Ce taux est voté à l'unanimité

Devis chaudière

Un fond de concours de 3768 € a été demandé à la CCFE pour le changement de la chaudière de la mairie dans le cadre du programme TEPCV pour des travaux de rénovation énergétique des bâtiments. La subvention du SIEL déduite, il restera à la charge de la commune 3769,75 € HT

Éclairage LED

Le passage de l'éclairage en ampoules Led pour la mairie se monte à 2006,75 € HT

L'acceptation de ces devis est votée à l'unanimité.

Ajout d'un point lumineux

Il manque une lampe le long de la rue traîne-cul avant la place de la Rivière.

Le dossier sera traité ultérieurement après étude.

Extinction de l'éclairage nocturne

Il est décidé de ne pas intervenir sur chaque lampe en raison du coût mais de demander une intervention sur le coffret.

Réglage horloge 1416 € participation SIEL 45 % reste 637,20 € pour la commune au lieu de 6000 € pour la première solution.

Extinction prévue de 23 h à 5 h

L'installation de 4 panneaux d'information sera nécessaire.

Remplacement de la secrétaire de mairie

Jennie PONCET a été embauchée 26 Heures/semaine

Françoise VIAL 4 Heures flottantes pour la comptabilité et les salaires jusqu'au 31/03/2023.

Urbanisme

Précision : Une vente est annoncée en conseil municipal lorsque le certificat d'urbanisme revient en mairie avec un avis favorable mais la vente n'a pas encore eu lieu et peut être annulée.

Beaucoup de dossiers en cours mais non accordés.

Nomination d'un conseiller municipal incendie et secours

Michel BUSSERY a proposé sa candidature

Cette nomination est votée à l'unanimité

Dossier en cours

Le commercial d'une entreprise est venu présenter le projet de city stade lors de la réunion de préparation du conseil.

Placette du cuvage.

Rendez vous avec le cabinet Oxyria pour finaliser le projet.

Sébastien FÊCHE

Présente différents devis.

Entreprise Chancolon pour :

- la réfection du mur de l'école : montant 3370 € HT
- la réfection du mur de soutènement en pierre Rue Traîne-Cul : montant 5700 €

Entreprise DESSERTINE :

- Pour du marquage au sol aux Singets, à l'école... et une pose de bandes pour un passage piétons vers le lycée en direction du chemin de la Tour Coton devis 1637,30 €

L'acceptation du devis est votée à l'unanimité

Il réalisera l'isolation du portail de l'école avec l'employé communal.

Il informe que le menuisier va poser la porte de la crypte.

Demande s'il est possible d'installer un miroir en face de la rue du Grand Jardin.

Geneviève PLANCHE

Informe de la journée Zéro déchets le 19 novembre en même temps que la vente des couturières « de fil en canette ». L'après-midi, un atelier est organisé pour la réalisation de « tawashi » : fabrication d'éponges à partir de vieux tee-shirts.

Une réunion de la commission « Patrimoine » a eu lieu en octobre avec visite de la Tour des œufs pour voir les différents travaux à réaliser (rejointoiement des pierres, changement de la fenêtre...).

Cyril GOUTAILLER

Présente le devis pour les fleurs d'hiver en remplacement des fleurs d'été.

Il fait le point sur les travaux réalisés par l'employé communal ainsi que ceux en prévision.

Il informe que la remise des prix du concours de fleurissement aura lieu Salle Henri IV le 19 novembre.

Rodolphe TRIOMPHE

Informe de la journée Zéro déchets le 19 novembre en même temps que la vente des couturières « de fil en canette ». L'après-midi, un atelier est organisé pour la réalisation de « tawashi » : fabrication d'éponges à partir de vieux tee-shirts.

Gérard MONCELON

Informe des subventions obtenues suite aux dossiers déposés auprès du Conseil départemental

Enveloppe de solidarité 7000 € pour les travaux de la Tour des Œufs

Programme voirie 2022 : 12 500 €

Amende de police 3181 € pour la réfection du chemin des Chouettes

René BAUDOUIN

Informe :

- Du Pavoisement pour la fin de la Guerre d'Algérie.
- De la cérémonie au monument pour le 11 Novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Date du prochain conseil municipal : 28 novembre 2022.

Le Maire, Gérard MONCELON

La Secrétaire, Geneviève PLANCHE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du mercredi 30 novembre 2022 à 20 heures

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, TRIOMPHE Rodolphe, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, NICOLAS Geneviève.

Excusés : CLAIRET Martin,

Martin CLAIRET donne procuration à Gérard MONCELON.

Secrétaire de séance : Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 novembre 2022

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Convention relative aux aides des entreprises entre la région et la CCFE

« La signature de cette convention permet à la Région, aux communes, à leurs groupements d'intervenir de manière coordonnée et complémentaire en matière d'aides aux entreprises en s'inscrivant dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SERDEII).

L'aide la commune est fixée à 10 %, celle de la CCFE à 10 % et celle de la Région à 20 %. »

Délibération pour l'acquisition de la maison I bis rue du père Coton

M. Le Maire soumet aux membres du conseil l'acquisition de cette maison pour la somme de 2000 euros. Cet achat s'inscrit dans la volonté de garder ce bâtiment attenant à la placette du cuvage et ainsi préserver le cachet du quartier.

Cette acquisition est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel communal

Le conseil municipal vote une somme de 1800 € de chèques cadeaux pour les personnels municipaux de la commune, à répartir selon l'ancienneté et les contrats horaires.

Délibération pour la création du poste agent technique polyvalent

M. Le Maire propose la création d'un poste permanent. M. Philippe Junet occupera ce poste en tant que stagiaire à partir du 1er janvier 2023 avant titularisation au bout d'un an.

Cette création de poste est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Renouvellement de la convention, tarifs 2023, taillage et déneigement.

Sébastien Fêche présente les tarifs 2023 pour le taillage et le déneigement effectué par l'entreprise Emmanuel Tissot.

Cette convention est acceptée à l'unanimité.

Dossiers en cours

Michel Bussery

- A l'école, des détecteurs de fumée ont été installés dans les salles.
- Une subvention de 1500 euros a été accordée par l'éducation nationale pour un plan « bibliothèque d'école » qui permettra la constitution d'un fonds de bibliothèque au sein de l'école. Cette subvention fait l'objet de la signature d'une convention entre l'inspection académique et la mairie
- Les enfants de CP à CM2 viendront rencontrer le maire et ses adjoints pour connaître les éléments de la république et de la vie municipale.
- Le nouveau trajet des enfants à la cantine du lycée par le passage de l'impasse des chouettes a été inauguré vendredi 25 novembre en présence de M. Jean-Pierre Taite, député, Mme Grand, proviseure et M. Lancelot, représentant de la Région, des élus, des parents et enfants de l'école.
- Une journée Téléthon est organisée par les associations nérondoises le samedi 10 décembre.
- Dans le cadre des rénovations énergétiques, l'installation d'une nouvelle chaudière en mairie ainsi que l'extinction de l'éclairage public sont programmées courant janvier. De même les lampes à l'intérieur du bâtiment de la mairie ont été remplacées par des ampoules ou néons LED

René Baudouin

- a assisté à la réunion du syndicat des eaux du des monts du Lyonnais et en dégage quelques éléments d'information : Prix de l'eau pour 2023 : Tarif pour une consommation de 120 m³ (consommation moyenne) augmentation de 0,98 %

Année	2022	2023
Prix au M3	3,42 € TTC	3,49 € TTC
Abonnement /mois	48,34 € TTC	49,10 € TTC

Dans les années à venir sera installée la télérelève (consultation à distance) qui permettra de gérer au mieux sa consommation.

Sébastien Fêche

- Des passages piétons vont être matérialisés sur la chaussée place du Palud et vers le lycée.
- Une signalétique de la salle Henri IV va être posée.
- Dans les projets, il faut inscrire une étude pour la meilleure occupation des bâtiments communaux (stade, local employés, Amicale laïque, etc,...)
- La tour des œufs doit faire également l'objet d'un programme de travaux : porte, fenêtre, rejointoiement extérieur ,aménagement intérieurs...
- En voirie, il faudrait reprendre le chemin de Four, le chemin vert...

Cyril Goutailler

- Pour les fêtes, les guirlandes et décorations vont être installées dans les rues du village.
- Trois sapins de Noël seront posés et décorés places du Palud, de la mairie et du Pilori. L'étude d'un city stade est toujours en cours, en particulier la recherche subventions à solliciter.
- Quelques arbres fruitiers seront plantés à l'école.
- Un bac de compostage sera installé à l'entrée du cimetière afin de récupérer les déchets verts et terreau jusqu'ici déversés dans le container poubelle.

Geneviève Planche

- Le diagnostic établi par montre une somme de travaux assez importants tant pour la chapelle elle-même que pour l'extérieur.
- L'étude d'aménagement de la placette du cuvage se poursuit et devrait être définitivement arrêtée pour la réalisation des travaux en 2023.

Geneviève Nicolas

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, l'exposition sur le réemploi des textiles et l'atelier « tawashi » ont connu une bonne fréquentation.

L'opération sera sans doute reconduite l'an prochain, avec un autre thématique.

Gérard Moncelon

Une lettre signée par les riverains et autres habitants a été adressée au conseil municipal. Elle fait état de la dangerosité de la rue Traîne-Cul par laquelle passent de nombreux automobilistes.

L'échange qui suit fait apparaître la difficulté de trouver une solution légale et satisfaisante. Étude à poursuivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Date du prochain conseil municipal : lundi 23 janvier 2023.

Le Maire, Gérard MONCELON

Le Secrétaire, Michel BUSSERY

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal des Enfants du samedi 15 octobre 2022 à 10 heures 30

Présents :

Enfants : Colin Artaud, Juliette Fêche, Jade Kebaïli, Lina Kebaïli, Eléana Thavivanh, Gaston Verne

Adultes : Michel Bussery, Myriam Vial, Geneviève Planche, Rodolphe Triomphe

Excusés : Gérard Moncelon - Martin Clairet - Evelyne Revel

I – Approbation du compte rendu du samedi 15 octobre 2022

Après relecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité des 6 conseillers présents.

II – Préparation de l'activité du jeudi 3 novembre

Les membres du conseil arrêtent les modalités de ce temps de l'après-midi.

- Publicité : par affiche, par la presse (article de Lionel Souliman), par diffusion auprès des parents de l'école, par Illiwap, etc.

- Réalisation de l'affiche avec discussion du texte. Colin propose de s'occuper de cette affiche en demandant à sa sœur...

- Entrée gratuite.

- Proposition de vente de gaufres et boissons pour avoir un petit budget à utiliser pour la « fête de fin de mandat » prévue en février prochain. 50 centimes la gaufre, la boisson, 2 euros pour goûter complet ?

Rendez-vous à la salle de la cure à partir de 13h30 pour installer.

La mairie prendra à sa charge les frais d'épicerie et boissons.

III – Participation aux événements à venir

- Les membres du CME seront invités à participer aux cérémonies du 11 novembre.

- Rodolphe rappelle l'animation de la semaine « Zéro déchet », avec une activité « tawashi » le 19 novembre après-midi.

- Les membres du CME devront aussi être présents à la cérémonie du vœux du maire début janvier au cours de laquelle ils auront à présenter le bilan de leur mandat.

Pour le enfants, Colin

Pour les adultes, Michel

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal des Enfants du samedi 26 novembre 2022 à 10 heures 30

Présents :

Enfants : Colin Artaud, Juliette Fêche, Jade Kebaïli, Lina Kebaïli,

Adultes : Michel Bussery,, Geneviève Planche, Evelyne Revel

Excusés :

Enfants : Eléana Thavivanh, Gaston Verne

Adultes : Gérard Moncelon - Martin Clairet - Myriam Vial - Rodolphe Triomphe

I – Approbation du compte rendu du samedi 15 octobre 2022

Après relecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité des 4 conseillers présents.

II – Retour sur de l'activité du jeudi 3 novembre

Les membres du CME soulignent la réussite de cette activité avec une fréquentation importante et une bonne ambiance.

III - Utilisation de la somme récoltée le 3 novembre

La vente de crêpes et de boissons a produit un bénéfice de 80 euros.

Il est décidé qu'une partie de cette somme pourra servir à l'achat de produits pour la petite fête de départ de l'actuel conseil : choisir un samedi après-midi, salle de la cure, jeux et musique

Le reste sera laissé à disposition du nouveau conseil.

IV - Préparation de l'intervention lors des vœux du maire le 15 janvier 2023

Les membres du CME seront invités à réfléchir au contenu de leur intervention lors de la cérémonie des vœux du maire le 15 janvier 2023.

Le principe retenu est une prise de parole qui fasse le bilan de ce mandat en un texte dont une phrase sera dite par chaque membre tour à tour.

Le contenu concernera l'installation du CME, le fonctionnement, les réalisations (nichoirs à oiseaux, panneaux signalisation), rencontres (CME St-Marcel de Félines), participation à des activités (construction bac à fleurs), à des manifestations (8 mai, 11 novembre...), sentiments des membres...

Pour le enfants, Lina

Pour les adultes, Michel

Les économies d'énergie

Réduire sa consommation d'électricité protège l'environnement et permet de faire des économies sur sa facture.

2690 € : c'est le budget moyen qu'un ménage français consacre, chaque année, à l'énergie*. Un coût colossal, porté avant tout par les dépenses liées au logement (1 590 €), dont 37 % par l'électricité. Et le chauffage pèse lourd sur la facture. Il représente 66 % de la consommation énergétique dans nos intérieurs, loin devant l'électroménager (17 %), l'eau chaude/les sanitaires (11 %) et la cuisson (6 %). En sachant que les tarifs de l'électricité et du gaz ont respectivement augmenté de 41 % et de 23 % entre 2010 et 2020, il devient indispensable de réduire ces dépenses, à l'heure où la sobriété énergétique est, plus que jamais, de mise.

Pour accompagner les citoyens dans cette démarche écologique - et économique -, la célèbre Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), créée en 1991, partage régulièrement ses précieux conseils. Dans son livret « Eau et énergie : comment réduire la facture », l'Agence de la transition écologique livre 50 trucs et astuces à mettre en place chez soi dans cette optique. Nous avons sélectionné les plus faciles à adopter au quotidien, le guide complet étant téléchargeable gratuitement sur librairie.ademe.fr



Voici 30 petites astuces pour économiser l'énergie facilement au quotidien.

• Economiser la lumière

Un foyer français consomme entre 325 et 450 kWh par an pour s'éclairer (source : ADEME). Vous pouvez réduire votre facture d'éclairage avec des gestes simples, comme :

- Utiliser des ampoules basse-consommation.
- Eteindre la lumière en sortant d'une pièce.
- Eviter les abat-jour trop épais ou de couleur sombre.
- Dépoussiérer vos ampoules et abat-jour.
- Eviter les éclairages « décoratifs » et les lampes halogènes qui consomment énormément d'énergie, même en faible luminosité.
- Utiliser le plus possible la lumière naturelle, gratuite !

• Des appareils électroménagers économes

Comment choisir un appareil électroménager économe en énergie ?

- Si possible, choisissez les appareils étiquetés A+, A++ et A+++ . Ceux-ci consomment 30 à 60% d'énergie de moins que des appareils de classe A.



Economiser l'énergie avec le frigo.

- Placez votre réfrigérateur loin des sources de chaleur (four, radiateur, espace ensoleillé...).
- Vérifiez la température de votre réfrigérateur avec un thermomètre. La température idéale d'un frigo se situe entre 0 et +5°C.
- Optez pour un réfrigérateur à froid ventilé et rangez les aliments de façon à optimiser la circulation du froid.
- Ne laissez pas la porte du frigo ouverte trop longtemps.
- Ne mettez pas des plats encore chauds dans votre réfrigérateur.
- Nettoyer fréquemment la grille située à l'arrière du réfrigérateur

Economiser l'énergie avec le lave-linge

- Lavez le linge à basse-température. Pour du linge peu sale, un

cycle à 30°C suffit amplement.

- Attendez que votre machine à laver soit pleine avant de la faire tourner.
- Si possible, n'utilisez pas de sèche-linge. En plus de consommer beaucoup d'énergie (350 kWh par an), il a tendance à abîmer vos vêtements. Sinon, Essorer les textiles au maximum avant de les placer dans le sèche-linge.

Economiser l'énergie avec le lave-vaisselle

- Comme pour le lave-linge, attendez que votre lave-vaisselle soit plein avant de le faire tourner.
- Si votre vaisselle est peu sale, utilisez le mode « éco ». Vous pourrez réduire votre consommation d'électricité jusqu'à 45% (source : ADEME).

Le matériel électronique

Télévision, chaîne hi-fi, ordinateur... les appareils électroniques sont de plus en plus présents dans nos vies. Privilégiez des appareils économes en énergie, ils vous aideront à alléger votre facture.

- Un PC portable consomme moins d'énergie qu'un PC de bureau et suffit le plus souvent à un usage courant.
- Une télévision à écran LCD consomme 2 à 3 fois moins qu'un écran plasma. Mais les télévisions à tube cathodique consomment encore moins d'énergie. Si la vôtre fonctionne encore, mieux vaut la garder !

- Ecran d'ordinateur ou télévision : choisissez une dimension adaptée à vos besoins et évitez de multiplier les écrans.

Appareil en veille : attention à la consommation d'énergie !

- Même en veille, certains appareils continuent de consommer de l'électricité. La consommation des appareils en veille a augmenté de 30% en 10 ans et va de 300 à 500 kWh par an (source : ADEME).

- Même éteint, un PC continue à consommer en « veille cachée ». Connectez votre matériel informatique (ordinateur, imprimante, box...) à une multiprise avec un interrupteur coupe-veille. Eteignez l'interrupteur lorsque vous vous absentez ou que vous n'utilisez votre ordinateur.

- Un chargeur de téléphone continue à consommer de l'énergie tant qu'il est branché. Débranchez-le une fois la charge terminée.

• Réduire sa consommation de chauffage

Le chauffage représente plus de la moitié de votre facture d'énergie (61,3% en 2012, source ADEME). Vous pouvez économiser de l'énergie en réduisant votre consommation de chauffage. Pour cela :

- Ne surchauffez pas ! Une température de 19°C dans une pièce à vivre et 17°C dans une chambre est suffisante. Il s'agit de la température réglementaire maximale pour les logements équipés d'un chauffage collectif.

- Portez des vêtements adaptés à la saison. Mieux vaut mettre un pull ou un gilet que de monter le chauffage.

- Gardez la chaleur à l'intérieur : fermez les portes et fenêtres. En hiver, fermez les volets et les rideaux lorsque vous vous absentez, pour limiter les déperditions de chaleur.

- Evitez les radiateurs d'appoint, très gourmands en électricité.

- En été, gardez les volets et rideaux fermés aux heures chaudes de la journée. Le soir, ouvrez les fenêtres pour faire entrer l'air frais. Vous éviterez ainsi d'utiliser les ventilateurs et climatiseurs qui consomment de l'énergie.

• Comment réduire les dépenses énergétiques liées à l'eau chaude ?

- Placer les robinets mitigeurs dans la position froide lorsqu'on les ferme pour éviter une future chauffe de l'eau inutile.

- Régler la température du chauffe-eau à 55 °C maximum.

- Couper le chauffe-eau si l'on s'absente durant plus de 2 jours.

- Couper l'eau pendant le savonnage du corps et le lavage des cheveux.

* Selon le dernier Bilan énergétique de la France, réalisé en 2021.

** D'après l'édition 2022 des Chiffres clés du logement partagés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Quiz

Que savez-vous sur les économies d'énergie ?

10 QUESTIONS POUR VOUS TESTER

1) En hiver, fermer les volets et tirer les rideaux la nuit permet d'éviter les pertes de chaleur :

- A) de façon négligeable
- B) de l'ordre de 10%
- C) de 30 à 50%

Cela vaut le coup de penser à le faire à la tombée de la nuit. Cependant, éviter les rideaux devant les radiateurs.

2) Une installation de chauffage bien entretenue, c'est :

- A) 1% d'économie
- B) 2% d'économie
- C) 10% d'économie

L'entretien de votre système de chauffage est obligatoire une fois par an (et 2 fois pour un système au bois). Bien entretenue, votre installation dure 2 fois plus longtemps.

3) Parmi ces 3 équipements, lequel est le plus consommateur (en moyenne sur une année) ?

- A) sèche-linge
- B) lampe halogène
- C) réfrigérateur

4) Quel est l'ordre de grandeur du coût annuel de la consommation électrique d'un appareil en veille ?

- A) moins de 1 euro
- B) 3 à 5 euros
- C) 15 à 20 euros

5) Lorsque mon chargeur de téléphone portable est branché, il consomme de l'électricité :

- A) uniquement quand mon téléphone est en charge
- B) seulement quand mon téléphone y est inséré
- C) tout le temps

6) A quelle température est-il conseillé de régler son chauffe-eau ?

- A) 40-45°C
- B) 55-60°C
- C) 70-75°C



Informations générales et réalisation

Les sapins et déco de Noël



Trois sapins de Noël ont été installés et décorés Place du Palud, Place de la liberté et Place du Pilon. Les guirlandes lumineuses ont repris leurs places dans les rues du village. À la manœuvre Philippe Junet



Le chemin « Chamaron »

Le chemin de Chamaron a été remis en état par l'entreprise Pontille afin de faciliter l'accès à la ferme de Chagris. Un enrobé a été posé rendant la circulation plus aisée.

L'impasse des chouettes

Aménagement par l'entreprise TP Aurélien Camilleri de l'impasse des chouettes, pour améliorer le trajet école-lycée pour les écoliers lors de leurs déplacements pour rejoindre la cantine du lycée. L'inauguration, le 25 novembre, a eu lieu en présence du député Jean-Pierre Taite, de Madame Grand (proviseure du lycée), de Christophe Lancelot (technicien territorial), de membres du conseil municipale mais aussi d'enfants de l'école accompagnés de leurs parents.



La porte de la crypte

La porte de la crypte qui en avait bien besoin a été rénovée par l'entreprise M2D à Civens. Le bois a du être intégralement remplacé mais les ferrures ont été conservées et rénovées.

Calendrier de la collecte des ordures ménagères

Lundis 9 et 23 janvier
Jeudis 12 et 26 janvier

6 et 20 février
9 et 23 février

6 et 20 mars
9 et 23 mars

(bennette)
(camion benne)

Tous les jours fériés sont travaillés.

Sortir les bacs couvercle fermé, la veille au soir du jour de la collecte et les rentrer au plus vite (si possible le soir même).

Attention les sacs en vrac ne sont pas collectés.

Le Village en images



Merci à Joseph Vial pour cette photo de Néronde vue de La Voisinée ...



... Et à Xavier Boyer, pour cette photo d'orage dans la campagne nérondoise

Réponse du quiz :

- **Question 1** : Réponse : C
- **Question 2** : Réponse : C
- **Question 3** : Réponse : C, n'oublions pas que cet équipement fonctionne 24h/24.
- **Question 4** : Réponse : B, si on dispose de 10 appareils en veille, cela peut représenter jusqu'à 50 euros.
- **Question 5** : Réponse : C, un chargeur de téléphone contient un petit transformateur qui, lorsqu'il reste branché, consomme toujours un peu d'électricité.
- **Question 6** : Réponse : B

Ne manquez aucune info de Néronde !

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application Illiwap ? Pas de panique, vous pouvez toujours le faire. Totalement gratuite et anonyme, illiwap est téléchargeable sur votre smartphone ou iphone.

Vous serez ainsi informés de tous les événements sur la commune : *travaux sur la voie publique, alertes météo, coupures de courant...*



Pour passer des infos sur le prochain **Écho des remparts**, associations ou particuliers, ou pour nous faire parvenir vos photos :

Contact

Commission Communication

06 77 81 13 45

gyd.nicolas@gmail.com

Réalisation et publication **Commission « Communication »**
Si vos voisin(e)s n'ont pas eu ce numéro, il peut le demander en mairie
Ne pas jeter sur la voie publique